

**Décision n° 11-DCC-61 du 27 avril 2011  
relative à l'acquisition par la société Centrale Automobile Strasbourg  
de la société Automobiles Bruno Creton et de deux fonds de commerce  
exploités par la société Montcornet Auto**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 31 mars 2011, relatif à l'acquisition par la société Centrale Automobile Strasbourg de la société Automobiles Bruno Creton et de deux fonds de commerce exploités par la société Montcornet Auto ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. La société Centrale Automobile Strasbourg exploite un réseau de 38 concessions automobiles (Fiat, Opel, Renault, Dacia, Toyota, Nissan, Honda, Volvo, Saab et Hyundai) dans plusieurs départements de l'Est. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par la société Centrale Automobile Strasbourg de la société Automobiles Bruno Creton SA, exploitant deux concessions automobiles de marque Peugeot à Prix les Mézières (08) et Sedan (08), et de deux fonds de commerce de concession automobile de marque Peugeot exploités par la société Montcornet Auto à Hirson (02) et Montcornet (02). Elle constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne revêt pas une dimension communautaire. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au point II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

**DECIDE**

**Article unique** : L'opération notifiée sous le numéro 11-0058 est autorisée.

Le président,

Bruno Lasserre

---

© Autorité de la concurrence